

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 23/09/2024 - B2024/011192 - 2022 B 02429 - 922 170 592 - AB CONSTRUCTION

Désignation de l'entreprise Société AB Construction SAS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1314 Chemin du Mont de 38890 ST CHEF

Numéro SIRET * 9 2 2 1 7 0 5 9 2 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 3	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	118 000	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	118 000	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15	
	Disponibilités	084	086	16	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	31	
	Total général (I+II)	110	112	118 031	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		(27 177)	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(26 177)	
	Provisions pour risques et charges	154			
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169			
	Comptes courants d'associés	173		144 208	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		144 208	
	Total général (I + II + III)	180		118 031	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	360 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	242 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 24/11/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 118 030.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -27 177.20 Euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, couvrant la période du 24/11/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 24/11/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

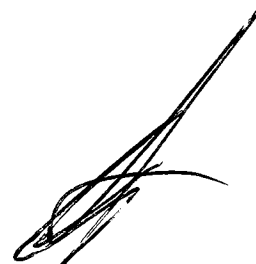
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains			118 000
Constructions sur sol propre			242 000
TOTAL			360 000
TOTAL GENERAL			360 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			118 000	118 000
Constructions sur sol propre		242 000		
TOTAL		242 000	118 000	118 000
TOTAL GENERAL		242 000	118 000	118 000

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre			34	34	
TOTAL			34	34	
TOTAL GENERAL			34	34	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	34				
TOTAL	34				
TOTAL GENERAL	34				

Etat des échéances des créances et des dettes



ANNEXE

Exercice du 24/11/2022 au 30/09/2023

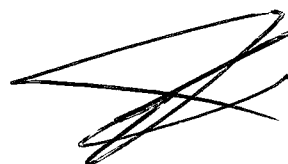
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	144 208	144 208		
TOTAL	144 208	144 208		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100			100

Charges à payer



ANNEXE

Exercice du 24/11/2022 au 30/09/2023

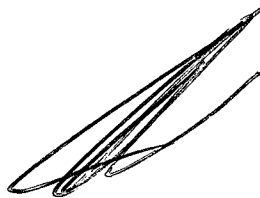
Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Le 22/07/2024
ALEXANDRA ASSE BILLE



AB CONSTRUCTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 1314 Chemin du Mont de Crucilleux,
38890 ST CHEF**

922 170 592 RCS VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juillet 2024

Exercice clos le 30 septembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre société a essayé de maintenir son activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

La société va poursuivre son activité malgré le contexte économique qui reste perturbé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 27 592 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 34 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 27 626 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -27 626 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -27 626 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 449 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 0 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde ainsi par une perte de - 27 177,20 euros.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 118 031 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -27 177,20 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-27 177,20 euros
-----------------------	------------------

Au compte « report à nouveau »	-27 177,20 euros
S'élevant ainsi à -27 177,20 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -26 177,20 euros.

Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à ST CHEF,
Le 16 juillet 2024.

Alexandra ASSE-BILLE
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Alexandra ASSE-BILLE.

AB CONSTRUCTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1314 Chemin du Mont de Crucilleux,
38890 ST CHEF
922 170 592 RCS VIENNE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juillet 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à -27 177,20 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -27 177,20 euros

Au compte « **report à nouveau** » -27 177,20 euros
S'élevant ainsi à -27 177,20 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juillet 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Alexandra ASSE-BILLE

